

Princes de la Maison d'Autriche, ne se font pas rendus indignes d'en jouir par quelque conduite opposée aux intérêts de cette même Maison : Qu'on examinera aussi, si ceux qui en ont joui légitimement & qui n'ont jamais manqué aux devoirs de zèle & de reconnoissance, n'ont pas été remboursés de leurs capitaux, ou leurs services largement récompensés, par la longue jouissance des Fiefs & des Domaines alienez en faveur d'eux ou de leurs Ancêtres: étant certain que par cet examen on trouvera des expédiens de réunir à la Couronne un grand nombre de Domaines alienez, ce qui mettra Sa Majesté Imp. en état de mettre un frein à cette Noblesse, & d'entretenir un Corps de troupes dans le Royaume, qui sera suffisant pour contenir dans le devoir, non seulement les Nobles, mais aussi le peuple tant de la Ville que des Provinces, ce qui seroit d'un fort grand relief pour Sa Majesté Imperiale en Italie, & la mettroit en état de maintenir sa suprême autorité dans le Duché de Milan, où l'on pourroit pratiquer ce qu'on conseille pour le Royaume de Naples &c.

II. On assure, (& les Lettres de Vienne l'ont confirmé,) que les instructions du Comte de Thauront sont assez conformes à ce conseil; mais qu'il n'en fera usage qu'avec discretion, à mesure qu'il s'affermira dans l'autorité de Viceroy, dont Sa Majesté Imperiale l'a honoré: de maniere que pendant que la guerre d'Allemagne durera, il ne mettra pas l'Empereur dans la necessité de lui envoyer un plus grand nombre de troupes,

*Le Comte de Thauront nouveau Viceroy de Naples, son arrivée & quelles sont ses instructions.*